

Exercice du droit syndical

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE DECHARGE D'ACTIVITE DE SERVICE POUR L'EXERCICE D'UN MANDAT SYNDICAL (Articles 19 et 20 – décret 85-397 du 3 avril 1985 modifié)

Décharges d'activité de services au titre du mois de

2023

Collectivité :	
Nom et prénom de l'agent :	
Grade :	
Indice majoré :	
Désignation et coordonnées de l'organisation syndicale :	
Nombre d'heures allouées à l'agent par l'organisation syndicale au titre de l'année en cours :	

Dates	Nombre d'heures
TOTAL	

Je certifie l'exactitude du présent décompte d'absences et demande le remboursement trimestriel des Décharges d'Activité de Service au Centre de Gestion du Finistère

Fait àLe.....

Signature et cachet de l'autorité territoriale



Les demandes de remboursement doivent parvenir au CDG avant le 15 du mois suivant, **accompagnées du bulletin de salaire de l'agent** pour la période concernée. Remboursement trimestriel effectué des demandes respectant le délai.

Retour des demandes de remboursement du mois de décembre pour le 31/12.